

La frontière franco-espagnole de l'Océan à Bidarray*

(The Franco-Spanish frontier from the ocean to Bidarray)

Descheemaeker, Jacques

[BIBLID 11136-6834 \(1996\), 11-7-24](#)

Jacques Descheemaeker décrit la délimitation de la frontière de l'Océan Atlantique à Bidarray en s'appuyant sur le Traité d'Elizondo de 1785 et sur celui de Bayonne de 1856. Il conclue que l'allure générale de la frontière échappe à toute logique, le tracé de la démarcation étant fonction des traditions locales et de la vie frontalière.

Jacques Descheemaeker-ek mugaldearen zedarriztatzea deskribatzen du Atlantiko ozeanotik Bidarrairaino, 1785eko Elizondoko Hitzarmena eta 1856ko Baionakoa oinarri harturik. Ondorioz, mugaren ibilbidea logikatik at dagoela dio, ezen mugen diseinuak tokiko tradizioei eta mugaldeko bizitzari erantzuten die.

Jacques Descheemaeker describe la demarcación de la frontera desde el océano Atlántico a Bidarray, apoyándose en el Tratado de Elizondo de 1785 y en el de Bayona de 1856. Concluye que el curso general de la frontera escapa a toda lógica, dado que el trazado de los límites responde a tradiciones locales y de la vida fronteriza.

* *EJ*, vol. II, nº 2-3, 1948, p. 265-274.

La Frontière Franco-Espagnole des Basses-Pyrénées est limitrophe de trois provinces espagnoles: le *Guipuzcoa*, la *Navarre* et l'*Aragon*. La *Guipuzcoa* s'étend tout le long de la Bidassoa jusqu'au point où la rivière cesse d'être frontière et où cette dernière, abandonnant la rivière escalade les chaînons de la montagne au point même où la limite du *Guipuzcoa* se, dirige vers les sommets de la Haya. La province de Navarre est divisée en plusieurs entités administratives autonomes appelées "Pays" ou "Vallées" qui sont elles-mêmes des fédérations de communes (*municipios*) fières de leur ancienneté, de leur noblesse et de leur indépendance.

C'est principalement le long de la frontière que se rencontrent ces groupements "Pays" et "Vallées" qui ont conservé de nombreux vestiges de leur indépendance de jadis. Chaque village a son blason, ses habitants sont nobles, d'une noblesse extrêmement ancienne et qui souvent ne comprend pas la particule mais dont les armes ornent fièrement le linteau des demeures.

Ces villages sont compris dans des "Valles" ou "Universidades" qui sont des divisions antérieures aux villages, unités à la fois géographiques et géologiques, habitées à l'origine par de petits clans de pasteurs, qui, en devenant sédentaires par l'agriculture ont fini par créer des agglomérations, quartiers, et villages autrement dits "barrios" et "pueblos"¹. L'ensemble de la Vallée a à sa tête l'alcade del Valle.

Mais cette fédération n'est pas toujours aussi étroite et une vallée peut très bien ne comprendre qu'un seul village. (Eugui, Erro), ou bien les villages conservent leur indépendance, et s'appellent (jusqu'à la Révolution) "Noble ville d'Echalar", "République de Vera"² tractent seules des traités de faceries avec les communautés françaises qui s'appellent aussi "République".

Le nom de la Vallée qui groupe ce village, est alors simplement l'indice d'une région. (Les "Cinco Villas").

Il existe enfin des communes qui ne font pas partie de la Vallée bien que s'y trouvant enclavées. Ces communes sont souvent d'anciennes villes fortifiées, bastides ou autres créations de toutes pièces, qui ont toujours joui dès leur origine, aussi bien en France qu'en Espagne d'un régime entièrement distinct, de celui de la contrée environnante. (Voir par exemple: *Mauléon* et la *Soule*, *Labastide Clairence* et le *Pays de Mixe*, *Maya* et la vallée de *Baztan*). Dans la Vallée de *Baztan* on note des enclaves monastiques de caractère *dicats administratifs d'immenses biens communaux*.

Du côté français il y a des communes, qui constituaient autrefois des vallées ou des Pays et subsistent encore en tant qu'entités administratives comme bénéficiaires des traités de faceries et comme Syndicats administratifs d'immenses biens communaux³.

Pour l'intelligence de l'exposé il est indispensable, de dresser un tableau comparatif indiquant la contiguïté des communes françaises du Labourd avec les paroisses (ou leurs enclaves) des pays "Vallées" de Navarre.

1. Ph. VEYRIN

2. Voir étude précédente sur les Faceries

3. D'après Mr Ph.VEYRIN du côté français Urrugne pouvait être considéré comme une sorte de Vallée constituée par le Bourg, Olhette, Biriadou, Hendaye, Ciboure, Socoa, Béhobie. Là se sont produites de véritables dissidences successives la dernière en cours est de Béhobie, séparé sous le II^e Empire au point de vue spirituel et qui au temporel possède son adjoint particulier en attendant de former une municipalité distincte.

Du côté Français les communes agissent isolément. Les trois entités qui subsistent au titre des faceries sont en Basse-Navarre la vallée de Baïgorry ou des Aldudes, le Pays de Cize et la Vallée de Barétous en Béarn. Sur le secteur de la frontière que l'on examine ici les communes françaises ne sont pas groupées.

Du côté *Espagnol* les distinctions sont subtiles.

Nous devons distinguer:

Les communes de. La région des Cinco Villas qui agissent chacune pour leur compte.

Les paroisses de la vallée de Baztan qui agissent solidairement dans le cadre de leur fédération.

Les communes dissidentes, Monasterio de Urdax, Villa de Maya, Zugarramurdi.

Dans l'étude de la frontière dans la région allant de la Bidassoa à la Vallée de Baïgorry nous examinerons successivement la délimitation et les enclaves du Baztan. L'étude des faceries locales de cette région rentre dans le cadre du chapitre précédent sur les Faceries.

1. LA DELIMITATION DE LA FRONTIERE DE LA REGION DU LABOURD A LA VALLEE DE BAIGORRY

a) Histoire:

Le Pays Basque français comprend trois régions distinctes, le Labourd, la Basse-Navarre, la Soule, qui constituent le pendant des quatre provinces espagnoles: le *Guipuzcoa*, la Navarre, l'Alava et la Biscaye.

Le Pays de Labourd s'étend le long de la frontière de la borne n° 1 (Chapitelaco Arria) à la borne n° 77 au col de Mehaxia, où commence la Basse Navarre.

On ne possède presque aucune indication sur le tracé capricieux de la frontière en cette région. Les cartes anciennes que nous possédons montrent que celui-ci est resté inchangé et la démarcation actuelle⁴ remonte vraisemblablement aux époques les plus lointaines et résulte des limites immuables que les communes avaient établies entre elles par accords particuliers avant même que l'autorité seigneuriale apparaisse.

Les communes avaient fixé leurs limites antérieurement à l'apparition d'une autorité supérieure (Vicomtes de Labourd, Roi d'Angleterre, Roi de France). Faisant partie de l'ancienne province romaine de Novempopulanie, la région qui devait s'appeler Labourd fut envahie par les Vascons suivant plusieurs migrations échelonnées de 581⁵ à 884, date à laquelle Pépin, fils de Louis le Débonnaire après avoir réduit les Vascons en obéissance créa le duché de Gascogne qui fut incorporé à l'Aquitaine⁶. Le régime féodal fut organisé et le

4. Carte de Roussel.

5. Suivant Grégoire de Tours.

6. MM. Dubarat et Daranatz donnent les indications suivantes sur les limites religieuses du diocèse de Bayonne dans le Labourd français:

1.-Les documents ne sont pas assez clairs pour nous renseigner d'une manière précise sur l'emplacement des localités désignées par les anciens géographes et sur l'étendue de la cité des Tarbelliens au Midi vers l'Espagne sous les Romains, les Wisigoths et jusqu'après Charlemagne. Nous ne savons pas non plus à quelle date l'évêché de Bayonne fut formé et détaché du diocèse primitif de Dax.

Labourd forma en 1023 une vicomté qui eut 170 ans d'existence⁷.

En 1154 le Labourd passe sous la domination anglaise quand Henri Plantagenet monta sur le trône d'Angleterre sous le nom de Henri II. Le dernier vicomte du Labourd vendit au roi d'Angleterre en 1193 tous ses droits sur la vicomté qui devint un baillage rattaché directement à la Couronne. *Les habitants du Labourd obtinrent à plusieurs reprises du Roi d'Angleterre des privilèges importants et rachetèrent la plupart des droits féodaux, ce qui leur donna une véritable indépendance.* L'unité administrative du Labourd était la *paroisse (commune)* dont les maires ou abbés se réunissaient en une *assemblée générale* appelée *Bilçar* à Ustaritz, moyennant une redevance forfaitaire versée au Roi. Cette organisation demeura à peu près sans changement jusqu'à la Révolution⁸.

Ces rapides indications nous expliquent l'indépendance dont jouissaient les communes en ce qui concerne leurs rapports avec leurs voisines de la frontière. Libérées de la sujétion du pouvoir central elles établissent la démarcation, fixent les droits d'usage, règlent la Paix⁹ à leur frontière agissant comme autant de petits groupes indépendants. Nous avons vu que l'origine des faceries se confond avec l'origine des communes.

Dans la région de Labourd les communes avaient depuis toujours renouvelé leurs faceries sur les limites où se réunissaient leurs jurats. De plus il n'y eut jamais de conflit entre les communes frontalières de la région labourdine contrairement à d'autres régions et il est permis d'affirmer que les actes délimitant la frontière n'ont fait que reprendre l'ancienne démarcation sans rien y changer¹⁰.

Les renseignements font absolument défaut à ce sujet et la frontière en cet endroit était jusqu'en 1856 beaucoup plus *traditionnelle* que *conventionnelle*. La Paix ayant toujours régné entre les villages sur cette délicate question il n'était point besoin de procéder à une démarcation de limites que nul ne contestait et qui n'avaient jamais varié. Les chancelleries ne se préoccupaient pas de cette région où le calme régnait et où la vie frontalière se déroulait conformément au droit des faceries sur des limites immémoriales.

b) Délimitation:

Les actes concernant la délimitation sont très peu nombreux.

1) Avant le XVI^e siècle: les faceries sans cesse renouvelées depuis des temps immémoriaux sont les seuls documents que nous possédions. Elles font allusion à des points remar-

2. Au X^e et XI^e siècle, le diocèse de Bayonne s'étendait en Navarre et dans le Guipuscoa depuis Roncevaux jusqu'à St-Sébastien inclusivement. D'après Mgr Duchesne cet accroissement territorial serait dû à la conquête de Charlemagne en 778; ainsi les probabilités seraient en faveur d'une Gaule avancée au delà de la Bidassoa et des montagnes extrêmes des Pyrénées.

3. Le diocèse de Bayonne comprit jusqu'en 1194 Ernani et St-Sébastien.

4. St-Sébastien a été détaché du diocèse Français en 1194. ("Recherches..." tome III. page 740).

7. Le seul acte de rachat de privilèges féodaux positivement connu est passé entre les Labourdins et leur vicomte bien avant la suzeraineté anglaise (Ph. VEYRIN)

8. Joseph Nogaret: St-Jean-de-Luz, Bayonne, Imp. du "Courrier", 1925.

9. Voir article précédent.

10. Il y eut toutefois sous Louis XIV une tension momentanée entre Sare et Vera qui aboutit à une incursion des habitants de Vera dans la commune de Sare...

quables, situés à la limite des deux pays¹¹. Parfois ces faceries entrent dans les détails les plus minutieux mais surtout, ce qui n'est pas le cas ici, quand les limites sont contestées¹². Il est donc possible de fixer les points de repère les plus anciens de la démarcation par le texte des faceries.

2) XVII^e et XVIII^e siècle: Le traité de Bayonne de 1856 donne quelques précieuses indications au cours du procès-verbal d'abornement.

Pour la borne n^o 56, par exemple, on trouve ce commentaire:

"à 88 mètres de la précédente, à l'endroit appelé *Iroumouga*¹³ à côté d'une ancienne borne triangulaire qui porte un E sur la face regardant Echalar, un B côté Bastan, un S côté Sare, la date de. 1767 gravée sous le B, 1645 sous l'E".

Cet endroit porte aussi le nom de Col des Trois Bornes¹⁴ et le texte du traité nous permet de tirer les conclusions suivantes. De la date de 1645 portée sur le côté regardant Echalar il résulte qu'il y a eu à cette époque un abornement constatant la délimitation sur la longueur de la limite. de Sare avec Echalar et un en 1767 entre Sare et Bastan.

Cette convention est vraisemblablement *locale* car on ne trouve trace d'aucun traité de délimitation à cette époque.

Le traité de Bayonne parle encore d'anciennes bornes (n^o 70 B(astan) S(are) U(rdax). N^o 76 Ez(peletenia) ou Ezpelette I(tzassou) BB(astan) etc... mais ce sont à notre avis celles de l'abornement international de 1787 et elles ne portent aucune date.

3) 1787 - 1830 - 1856.

Le traité de Bayonne du 2 décembre 1856¹⁵ fait allusion à un abornement consécutif au traité d'Ellisonde de 1785¹⁶. "A partir du Col d'Ispéguy (vers la Bidassoa) la frontière restera conforme à l'abornement international de 1787. Elle se dirigera donc vers la montagne d'Iparla...". Il y a donc eu un procès verbal d'abornement¹⁷ et MM. Dubarat et Daranatz donnent à ce sujet l'indication suivante¹⁸. "Ce procès-verbal prouve par les désignations des points où furent placées les bornes qu'on avait renoncé au projet de n'admettre pour limites que les crê-

11. Nous lisons l'exemple dans la Facerie Sare. Echalar: "au lieu appelé NARBALAX (actuellement NAVALAS), confins d'entre la présente paroisse de Sare et celle de la noble ville d'ETCHELAR en la Haute Navarre au royaume d'Espagne". (Wentworth Webster, supra p, 167)

12. Wentworth Webster, p.168

13. MOUGA: "Borne". Le mot signifie exactement "tout objet qui marque, indique, ou sert à repérer la frontière", donc en principe la borne, mais par extension le rocher, l'arbre, la maison, le bois, la source, le ruisseau, qui marquent la limite. Ce mot entre en composition dans les noms topographiques basques dans le sens que nous venons d'indiquer: ex... "à 277 m. de (la borne) précédente au point Lissunagacomougariac qui se traduit: les bornes en pierre de Lissunaga" (Extrait du Traité de limites de Bayonne).

La toponymie basque est donc extrêmement précieuse pour l'étude de l'ancienneté de la démarcation. Iroumuga veut dire: trois bornes.

14. Il n'y en a pourtant que deux, l'ancienne indiquée dans le traité et la nouvelle, celle de 1856. La pierre triangulaire totalise les bornes de Baztan, Sare, Echalar. D'où son nom.

15. De Clerc. Tome VII, page 200, art. 8

16. Voir chapitre

17. nous n'avons pas connaissance de ce Procès-Verbal qui se trouve aux Archives des Affaires Etrangères.

18. Recherches sur la ville et le Diocèse de Bayonne, Bayonne 1925, tome III, page 1122

tes des montagnes et le versant des eaux et *qu'on y avait substitué celui des convenances locales.*"

L'acte de 1856 reprenait le traité de 1785 qui ne faisait de son côté qu'enregistrer les convenances locales.

Tous ces actes consacrent donc la *stabilité* de la frontière, et quand, pendant les années 1830 à 1840 les communes frontières établiront le procès-verbal de leurs limites avec leurs voisines espagnoles, elles ne feront que reprendre l'invariable démarcation déjà consacrée par les conventions énumérées ci-dessus.

Le Comte de Saint Saud nous cite notamment pour le Labourd les procès-verbaux de délimitation de Sare et Ainhoa (mars 1835) et Saint-Pée-sur-Nivelle (10 septembre 1811)¹⁹.

L'immutabilité de ce secteur permet d'en esquisser une brève monographie avant de passer à l'étude du phénomène des enclaves de la vallée de Bastan. Cet examen détaillé de la démarcation fera ressortir la force des convenances et traditions locales qui en ont établi le tracé. Le tracé en effet, ne suit ni les règles de la logique ni celles de la nature malgré le traité des Pyrénées de 1659 qui avait pourtant posé le principe de la ligne de partage des eaux.

La ligne ainsi fixée par la coutume et que les traités se sont bornés à enregistrer, laisse en Espagne la source de rivières qui s'écoulent en France²⁰ mais garde à la France des sommets de montagne qui par ailleurs appartiennent aux deux pays. Nulle règle ne semble présider à son orientation générale et le curieux phénomène des enclaves fera encore mieux ressortir l'étrangeté de la délimitation.

2. MONOGRAPHIE DE LA FRONTIÈRE LABOURDINE

Le tracé de la démarcation offre un démenti formel aux principes habituellement reconnus sur la ligne de partage des eaux, la ligne de crêtes; etc... Rien de plus capricieux, de plus nuancé même que la démarcation que nous allons retracer ici²¹.

La première borne²² se trouve sur le rocher de Chapitelaco Arria à l'endroit même où symétriquement, sur la rive opposée la frontière des provinces de Guipuzcoa et de Navarre abandonne la Bidassoa pour se diriger vers la montagne de la Haya ou des Trois Couronnes. La borne R1 est située à 300 mètres en aval du pont d'Enderlaza et la ligne frontière escalade le chaînon qui domine immédiatement la Bidassoa pour passer au Col d'Alcozpe (R5), atteindre la redoute de la Bayonnette à 575 mètres d'altitude (R 10) et se diriger vers le col d'Ibardin où se groupent quelques maisons espagnoles sur la route de Saint-Jean-de-Luz à Vera (R 12 et 13). Suivant encore la ligne de partage des eaux pendant quelques centaines de mètres la frontière l'abandonne à la borne R 14 de manière à laisser à l'Espagne le bassin d'Inso-la dépendant de la commune de Vera et dont les eaux se déversent par le ruisseau d'Olhette ou d'Inso-la dans la Nivelle. A la borne R 22 la frontière reprend à nouveau la ligne de par-

tage des eaux et la démarcation ainsi établie est beaucoup plus rectiligne dans son ensemble que la limite naturelle ne l'aurait fixée mais laisse à l'Espagne sans raison apparente un petit bassin qui géographiquement appartient à la France. La frontière reprend la ligne des crêtes, passe au Col de Siquille (Ziscuica)²³ avant d'atteindre le sommet de la Rhune (900 mètres d'altitude) à la borne R.25. Mais dès la borne 27, la frontière s'infléchit brusquement abandonnant la ligne des crêtes pour suivre le torrent asséché (d'Ourquilla R 27) et reprendre ensuite la ligne des versants jusqu'à la borne R 35 faisant un coude brusque avec la ligne qui vient d'être décrite. A la borne R 35 la frontière dessine un angle vers le sud-est, laisse en Espagne le col de Lissunaga ou Lissaraga où le ruisseau du même nom prend la source. La borne R 36 placée auprès du ruisseau auprès de "3 pierres en formes de table sur le chemin de Sare à Vera" est située dans un de ces lieux remarquables où se traitent les faceries. On y trouve une borne datant vraisemblablement de 1787, si l'on en juge par la double croix gravée sur les deux faces. Il est étonnant que le traité qui recueille pieusement certains vestiges de l'ancienne démarcation n'ait pas noté au passage cette pierre placée pourtant dans un endroit connu dans les annales de la commune de Sare et où rien n'explique le caprice du tracé de la frontière en ce lieu chargé d'histoire par ailleurs²⁴. De la borne R 35 à la borne R 43 la frontière va suivre des Zig-zags aussi capricieux qu'inexplicables laissant à la France tout le sommet du pic d'Ibantelly qui borde un des côtés de la "poche de Sare" dessinée par la démarcation.

Après la borne R 43, la frontière reprend un tracé normal par le col de Lizarieta, les Palombières (R 46), en s'infléchissant vers l'est avec les crêtes (R 48). Elle franchit le col de Navalas (R 50) autre lieu de rencontre pour les faceries.

A la borne R 53, au point où le ruisseau Otsabicoerreca prend sa source la frontière abandonne définitivement la ligne de partage des eaux Bidassoa-Nivelle pour former un V en suivant le cours d'eau jusqu'à son confluent avec l'Agnatarbecoerreca qu'elle remonte jusqu'à sa source pour le col des Trois Bornes à la Borne R 56.

Dans ce V brusqué la frontière laisse ainsi à l'Espagne une minuscule portion de terrain située géographiquement sur le versant français sans que rien dans le texte n'explique cette bizarrerie. La borne R 56 est accolée à une borne triangulaire²⁵ précieuse pour l'histoire de la frontière puisqu'elle nous rappelle les dates de 1767 pour le Bastan et 1645 pour Etchalar.

Soudain la frontière escalade la montagne d'Agnatarbe appelée aussi Pena Plata ou Pic Atchuria qui fut le dernier point de résistance des carlistes et laisse de justesse le sommet du pic en France²⁶. Puis elle dévale la montagne pour

23. Les noms entre parenthèses sont les noms basques inscrits dans le traité.

24. Le sol que la démarcation a laissé à l'Espagne, situé à une altitude de 120 mètres, marque le passage le plus bas des Pyrénées sur la célèbre Route du cuivre qui allait d'Oyarzun dans le massif de la Haya à Puyoo et de là à Perpignan. En Espagne, du col de Lissaraga on découvre, en effet, le massif de la Haya qui apparaît dans son ensemble sans être caché par aucun autre massif et l'on comprend fort bien le choix de ce passage lors des invasions qui eurent lieu sous Louis XVI, la Révolution et l'Empire.

25. D'où l'erreur de toponyme qui indique Col des Trois Bornes.

26. Un témoin nous raconte avoir vu des boeufs attelés aux canons lorsque les partisans de Don Carlos, profitant de la situation favorable de la montagne si étrangement coupée par la frontière, luttèrent encore quelques heures en terre espagnole.

19. Voir Procès-verbal d'abornement de la frontière espagnole du 4 Avril 1859, Bulletin des Lois, n° 678

20. Les bornes ont une hauteur de 1 m. avec le numéro de la borne précédé de la lettre R (repère) gravé dessus.

21. Pour la région du Labourd le Rio de Inso-la, Lissaragicoerreca, Agnataroerca.

22. Frontière des deux Navarres, pages 77,78

suivre le ruisseau de Sogorri dont le lit forme la limite Est de la poche de Sare; à la borne R 60 la frontière va aller à travers champs jusqu'au pont de Dancharia où passe la route de Bayonne à Pampelune.

Les cinq kilomètres de frontière qui s'étendent entre les 12 bornes de R 60 à R 72 font l'objet de l'étude sur les enclaves du Bastan, et constituent un des aspects les plus curieux de cette démarcation. A Dancharia où l'Ugarana entre en France pour prendre le nom de Nivelles, la frontière va suivre le cours paisible du Lapitzouri ou Rio de la Plâta (R 73) puis celui de l'Iraco (R 74) jusqu'à sa source qui l'amène au col de Gorospil (R 76) puis au col de Mehaxia où se termine le pays de Labourd.

Du col de Méhaxia au col d'Iparla la frontière semble n'obéir à aucune loi; elle ne tient compte ni du tracé de la nature ni de celui de la géométrie ou de la logique (de R 76 à R 91).

Il serait fastidieux de noter les aberrations de la frontière qui erre à travers les rochers et les champs sans contrainte ni logique laissant par contre à l'Espagne toute une partie de l'important bassin de l'Ychouri qui débouche ensuite dans la Nive de Baïgorry²⁷.

Par contre une fois que la frontière a atteint les crêtes acérées d'Iparla, la nature a fixé des bornes que la frontière a suivi et le traité de 1856 n'a fait que reprendre le procès verbal très complet du 20 mai 1835²⁸.

Ainsi que l'on peut le constater l'allure générale de la frontière semble échapper à toute logique. Le tracé de la démarcation est fonction des traditions locales et de la vie frontalière. Les délimitateurs ont suivi simplement la ligne fixée depuis des siècles; et sur toute la longueur de la chaîne des Pyrénées, le tracé obéit aux mêmes raisons dont l'étrangeté n'a d'égale que l'ancienneté.

BIBLIOGRAPHIE

Il n'existe aucun ouvrage Relatif aux questions examinées dans cette étude.

Voir cependant F. Fabre: *Lettres Labourdines*, Bayonne 1869 (seul ouvrage décrivant la région étudiée ici).

27. Il semble qu'il y avait quelque hésitation sur le tracé de la frontière aux limites de la Commune de Bidarray. Si nous nous en rapportons au Procès-verbal de Délimitation établi par cette commune le 20 mai 1835:

"Bidarray, (Limites avec l'Espagne)
P.V. de Délimitation du 20 mai 1835

Au Pic de *Darrateco Heguia* (Pic du Midi de Larrateco) une ligne droite ira jusqu'à la borne de ce nom, puis tout droit jusqu'au sommet du pic de la Bergerie de Micau... etc... A la jonction du "ruisseau de *Haritcolaçou* (Hariteclateou sur la carte...) avec celui du Baztan Goenaca (Goiheneca à hauteur du Bastan) passera la limite qui, de ce point, par le dit ruisseau d'Haritçola sera la ligne des contributions directes. A la source de ce torrent, elle se dirigera au Col dit Espolçao (en français des Ajoncs). Là, le torrent Hariscoune formera la séparation jusqu'au point où il est en Espagne par le sentier d'Itxassou".

28. "Partant d'un point situé au Col d'Elhorrieta sur le chemin de la frontière (Banca) à Baztan... la ligne ... est formée par une crête... suivant toujours ses points culminants."